

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 146 DU 28 SEPTEMBRE 2018 PORTANT
NOMINATION DU CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/15 du 29 juin 2012 portant Organisation Générale des Ordres Nationaux, des Décorations et des Titres Honorifiques ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chancelier des Ordres Nationaux:

Commissaire de Police Chef Gabriel NIZIGAMA.

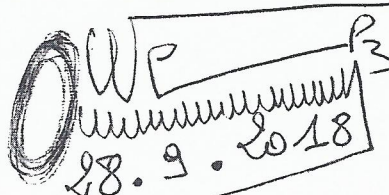
Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 septembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.


28.9.2018